



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2018

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°2

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2016 & 2017

au montant de EUR ---- 734,10 €-----

(en toutes lettres) sept cent trente-quatre virgule dix euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2018

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2016 & 2017 a été arrêté à la somme de sept cent trente-quatre virgule dix euros

par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de mille trois cent quatre-vingt-onze virgule trente euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et